

République Tunisienne

Assemblée des Représentants du Peuple

LE PRESIDENT

Allocution de la Délégation parlementaire Tunisienne

à l'occasion de la 149^{ème} Assemblée de l'Union Interparlementaire

–Genève, 13– 17 Octobre 2024–

Honorable Madame Tulia ACKSON, Présidente de l'Union Interparlementaire,

Monsieur Martin CHUNGONG, Secrétaire Général de l'Union Interparlementaire,

Mesdames et Messieurs les Présidents et Membres des Délégations ci-présents,

Nous tenons tout d'abord, en tant que délégation parlementaire Tunisienne, à saluer votre Honorable et respectable Assemblée et à vous transmettre, au nom de M. Ibrahim BOUDERBELA, Président de l'Assemblée des Représentants du peuple, ainsi qu'au nom de l'ensemble des membres de l'ARP, nos salutations les plus sincères et amicales et nos marques de respect à Mme Tulia ACKSON, Présidente de l'UIP, en lui souhaitant plein de succès à la tête de cette prestigieuse organisation. Nos salutations les plus cordiales s'adressent également à M. Martin

CHUNGONG et à tous ses collaborateurs en louant franchement les efforts appréciables qu'ils déploient.

Notre débat, en tant que Représentants de nos peuples, sur le thème désigné pour cette session « **Exploiter la science, la technologie et l'innovation pour un avenir paisible et durable** » s'inscrit dans le cadre d'une actualité internationale préoccupante marquée par des changements majeurs et des défis auxquels l'humanité est confrontée dont particulièrement la perturbation alarmante du processus de développement durable sous l'effet des conflits, des guerres, de l'instabilité politique, de la propagation des épidémies, des répercussions des changements climatiques et de la récession économique, accompagnés d'une augmentation grave de l'endettement, de la pauvreté, de la marginalisation ainsi que de la montée frappante et inquiétante du taux de la migration irrégulière.

Pour relever ces défis majeurs, le recours aux sciences et aux innovations technologiques devient plus que jamais une nécessité voire une urgence, afin de mieux les mettre au service du développement durable, de trouver des solutions innovantes et de renforcer les plateformes et canaux de communication entre la communauté scientifique d'une part, et les décideurs politiques et économiques ainsi que toutes les classes sociales, d'autre part, et ce en quête d'un avenir plus sûr et plus prospère.

D'ailleurs, aborder le rôle capital de la science, de la technologie et de l'innovation comme moyen optimal pour prospérer et se projeter vers un avenir

meilleur pour l'humanité dépend essentiellement de la réalisation des Objectifs de Développement Durable, en particulier ceux liés à notre débat général tels que l'éducation de qualité (objectif 4), industrie, innovation et infrastructure (objectif 9), ainsi que paix, justice et institutions efficaces (objectif 16).

La Tunisie, faut-il le rappeler, a veillé depuis les premières heures de son indépendance en 1956, à donner la priorité à l'éducation et à l'enseignement et à mettre en avant la place des sciences, de la technologie et de l'innovation. Ainsi, l'enseignement obligatoire dans les écoles tunisiennes a été institué par une loi qui stipule également de manière formelle la gratuité de l'éducation à tous les niveaux, garantissant de la sorte l'égalité des chances entre les citoyens, hommes et femmes.

Cette tendance se poursuit jusqu'à aujourd'hui, et y figure dans la nouvelle Constitution de 2022, qui stipule que « l'État veille à fournir les ressources nécessaires au service d'une éducation, d'un enseignement et d'une formation de qualité. Il veille également à l'enracinement des jeunes générations dans leur identité nationale, encourage leur ouverture sur les langues étrangères et les civilisations. Il veille à la diffusion de la culture des droits de l'Homme. », et que « les libertés académiques et la liberté de la recherche scientifique sont garanties » (Article 45). De plus, l'État « fournit les ressources nécessaires à la création et au développement de la recherche scientifique, en tant que pilier fondamental en vue de réaliser un développement constant et global.

Bien que la Tunisie ait souffert d'un endettement excessif envers plusieurs pays et institutions financières internationales, elle reste néanmoins créancière de ces mêmes parties, en leur prêtant sa plus précieuse richesse, ses compétences humaines de haut niveau. Malgré ses moyens limités, notre pays supporte des coûts élevés pour l'éducation, la formation et l'encadrement de ces compétences à toutes les étapes de leur parcours éducatif, leur offrant également soutien et encadrement même après l'obtention de leurs diplômes.

Il est important de souligner à cette occasion que la Tunisie poursuit la voie qu'elle s'est tracée dans la construction de ses institutions constitutionnelles efficaces et dans l'achèvement du processus de transition démocratique, en se conformant aux résultats du référendum sur la Constitution qui consacre les principes de responsabilité, de lutte contre la corruption, d'égalité et de parité entre les sexes dans la vie politique. Notre pays a en outre mis en place un parlement bicaméral élu et organisé l'élection présidentielle qui s'est tenue le 6 de ce mois, dans un climat de pluralisme, de concurrence politique loyale et de respect de la loi.

Mesdames et Messieurs,

Nul ne peut nier le danger imminent que représente l'usage inapproprié des nouvelles technologies et les effets préjudiciables de l'intelligence artificielle à des fins qui menacent désormais la vie de l'être humain, ses droits, ainsi que les fondements de la démocratie et de l'État de droit, et nous ne pouvons à cet égard que corroborer, à contrecœur, la citation du célèbre physicien et théoricien

d'origine allemande Albert Einstein « **Il est hélas devenu évident aujourd'hui que notre technologie a dépassé notre humanité** ». C'est pourquoi nous appelons avec vigueur à faire face au chaos numérique, à la désinformation et à l'emploi criminel des technologies numériques qui perturbent nos sociétés et sapent dangereusement leur stabilité. Nous devons également continuer à travailler de concert sur le renforcement et le développement de la coopération entre les pays du Nord et ceux du Sud en matière de transfert de technologies et de réduction de la fracture numérique.

Notre devoir nous appelle, au même titre, à ne pas oublier le vécu tragique et les souffrances endurés par le peuple palestinien, victime de crimes de guerre des plus abominables, d'extermination, de famine et de déplacement forcé perpétrés par une entité sioniste impitoyable envers un peuple désarmé sans défense, et ce faute d'une conscience humaine quasi absente et face à l'incapacité de la communauté internationale et de l'ONU à mettre en œuvre les résolutions et les conventions internationales susceptibles de protéger le peuple palestinien.

Nous saisissons d'ailleurs cette occasion pour rappeler, une fois de plus, les positions constantes et de principe de la Tunisie en faveur de la cause palestinienne, ainsi que notre soutien indéfectible et inconditionnel au peuple palestinien frère dans sa lutte pour la récupération de ses droits légitimes, au premier rang desquels son droit à établir son État indépendant, pleinement souverain, sur ses territoires, avec « **Al-Qods Al-Sharif** » comme Capitale. Nous exhortons, à cet égard, les

parlementaires et les défenseurs de la liberté partout dans le monde à assumer leurs responsabilités historiques au sujet de la cause palestinienne, en intensifiant leurs efforts diplomatiques par l'intermédiaire de l'Union Interparlementaire ainsi que sur un plan bilatéral en agissant pour une action urgente visant à mettre fin à la spirale de la violence et de destruction continue à Gaza et en Cisjordanie, à accélérer l'acheminement d'aides humanitaires et médicales aux civils, à tenir l'entité occupante pleinement responsable des crimes odieux commis et à soutenir les initiatives internationales visant à la traduire en justice devant la Cour pénale internationale.

Notre responsabilité capitale que nous devons foncièrement assumer consiste à mettre fin à l'occupation et à lutter contre ses projets coloniaux d'expansion.

Nous condamnons, d'autre part, avec la plus grande fermeté l'agression scandaleuse et insoutenable de l'entité sioniste contre le Liban Frère, la violation de sa souveraineté territoriale et la menace inadmissible sur sa sécurité, ainsi que les attaques récurrentes révoltantes contre un nombre de pays Arabes Frères.

Merci pour votre attention.